

Traitement des réclamations par le CERIB



Dans le cadre de sa démarche qualité, le CERIB a défini un processus de traitement des réclamations qu'il met à disposition des parties intéressées.

Ce processus a pour but de donner une visibilité externe sur les principales étapes de traitement des réclamations et des modalités de prise en compte de ces informations afin d'améliorer la qualité de service proposée aux clients.

Traitement des réclamations par le CERIB

